



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Le chef de département

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt
Der Departementschef

**Aux destinataires
(voir liste en annexe)**

Sion, le

Nouvelle loi sur la mobilité douce - procédure de consultation

Mesdames et Messieurs,

A la fin de l'année 2009, la Commission extraparlamentaire désignée par le Conseil d'Etat a achevé l'élaboration d'un avant-projet de nouvelle loi sur la mobilité douce. Cette démarche donnait suite à plusieurs interventions parlementaires.

En date du 23 décembre 2009, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et décidé de les soumettre à une consultation.

En annexe, vous trouverez un exemplaire de l'avant-projet de loi cantonale sur la mobilité douce et du rapport explicatif l'accompagnant.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir vos remarques et observations d'ici au

30 janvier 2010

au Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, 1950 Sion. Ce service se tient à votre disposition pour d'éventuels exemplaires supplémentaires ainsi que pour tous renseignements que vous souhaiteriez obtenir (tél. 027/606 37 51, fax 027/606 33 64).

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Melly

Conseiller d'Etat

Annexes :

- Liste des milieux consultés
- Avant-projet de la loi cantonale sur la mobilité douce
- Rapport explicatif l'accompagnant



Liste des milieux consultés

- I Partis politiques représentés au Grand Conseil (11)

- II Collectivités de droit public:
 - Fédération des communes valaisannes, par son secrétaire général
 - Fédération des communes bourgeoisiales
 - Régions socio-économiques (3);
 - Préfets des districts (14)

- III Milieux intéressés:
 - Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie ;
 - Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) ;
 - Bureau des métiers ;
 - Valais Tourisme ;
 - Valrando ;
 - Association WWF Valais ;
 - Association Pro Natura Valais ;
 - Association Transports et Environnement, section Valais (ATE) ;
 - Fédération motorisée valaisanne
 - Club Alpin Suisse, section valaisanne
 - Chambre valaisanne d'agriculture

- IV Etat du Valais :
 - Départements, par leurs coordinateurs;
 - Chancellerie d'Etat
 - Service des forêts et du paysage ;
 - Service des routes et cours d'eau ;
 - Service du développement territorial ;
 - Service du développement économique ;
 - Service des transports ;
 - Service de la protection de l'environnement ;
 - Service de l'agriculture ;
 - Service de la chasse, pêche et faune ;
 - Commission cantonale des constructions.